



## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

### **1) LE CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Virieu le Grand et est disponible sur le site internet de la commune ([www.virieulegrand.fr](http://www.virieulegrand.fr)).

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Il a été voté le 15 avril 2022 par le conseil municipal et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Cette note présente donc les principales informations du compte administratif 2021 du budget général et des budgets annexes. Les chiffres indiqués ci-dessous sont des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2021.

### **2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et notamment aux dépenses liées à l'entretien.

#### **b) Les dépenses de fonctionnement 2021 du budget général**

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées au compte administratif 2021 représentent un montant de 776 934,67 €. Les dépenses non réelles de fonctionnement (opérations d'ordre) réalisées au compte administratif 2021 représentent 6 194,44 €.

Elles se répartissent comme suit :

| <b>DÉPENSES (T.T.C)</b>                       |                   |
|---|-------------------|
| 011 - Charges à caractère général             | 268 584,50        |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 303 903,53        |
| 014 - Atténuations de produits                | 51 929,00         |
| 65 - Autres charges de gestion courante       | 139 994,49        |
| 66 - Charges financières                      | 11 152,29         |
| 67 - Charges exceptionnelles                  | 1 370,86          |
| 022 - Dépenses imprévues                      | 0,00              |
| <b>Total dépenses réelles</b>                 | <b>776 934,67</b> |
| <b>Total dépenses d'ordre</b>                 | <b>6 194,44</b>   |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>       | <b>783 129,11</b> |

## **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et pour les temps d'activités périscolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

## **Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés**

Elles regroupent toutes les dépenses liées au personnel titulaire et non-titulaire.

L'effectif de la commune est de 7 agents titulaires (6.9 équivalents temps plein), 2 agents non-titulaires (1,7 équivalents temps plein).

## **Chapitre 014 - Atténuations de produits**

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 41 398 €.

*Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».*

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 10 531 €. Le montant du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de la Communauté de Communes Bugey Sud.

*Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.*

## **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- aux cotisations retraites des élus,
- aux cotisations de sécurité sociale (part patronale),
- aux créances admises en non valeur,
- au financement du service départemental d'incendie,
- au participation scolaire,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

## **Chapitre 66 - Charges financières**

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts des emprunts.

## **Chapitre 67 – Autres charges exceptionnelles**

Ce chapitre comprend, par exemple les annulations des titres de chauffage des locataires et certaines prises en charge d'aide sociale. Celles-ci se traduisent par exemple par une dépense (un mandat) au compte 673 et un mandat au compte 6713.

## **Les dépenses d'ordre**

Elles comprennent :

- le virement à la section d'investissement pour 80 700 €. Cet article comptable n'est pas réalisé et n'entre pas réellement dans le compte administratif,
- les dotations aux amortissements des immobilisations des travaux (par exemple du SIEA) à hauteur de 6 194,44 €.

## **c) Les recettes de fonctionnement du budget général**

Les recettes réelles de fonctionnement réalisées au compte administratif 2021 représentent un montant de 951 534.59 €.

Les recettes non réelles de fonctionnement (opérations d'ordre) réalisées au compte administratif 2021 sont nulles.

Elles se répartissent comme suit :

| <b>RECETTES (T.T.C.)</b>                               |                   |
|--|-------------------|
| 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 85 173,49         |
| 73 - Impôts et taxes                                   | 375 259,32        |
| 74 - Dotations, subventions et participations          | 217 365,89        |
| 75 - Autres produits de gestion courante               | 108 955,64        |
| 77 - Produits exceptionnels                            | 7 800,00          |
| 013 - Atténuation de charges                           | 19 051,34         |
| 002 - Excédent de fonctionnement reporté               | 137 928,91        |
| <b>Total recettes réelles</b>                          | <b>951 534,59</b> |
| <b>Total recettes d'ordre</b>                          | <b>0,00</b>       |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b>                | <b>951 534,59</b> |

#### **Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses**

Les principales ressources de ce chapitre sont :

- les régies des services de garderie et cantine à hauteur de 30 542,17 €,
  - le remboursement des frais de personnel du budget annexe eau/assainissement (20 000 €) et de la Communauté de Communes Bugey Sud (14 400 €),
  - les régularisations de chauffage des locataires à hauteur de 13 551,04 €,
- D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les ventes de concessions dans le cimetière communal.

#### **Chapitre 73 - Impôts et taxes**

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité directe locale (taxes foncières et d'habitation), avec, pour 2021 un produit fiscal réalisé de 341 413 €,
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Bugey Sud pour un montant de 1800,32 €,
- la taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement des ventes d'immobilisations sur la commune pour 31 977 €.

#### **Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations**

Ce chapitre de recettes concerne essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle est en nette diminution depuis 2014. Elle s'élève à 95 750 € au compte administratif 2021 contre 148 823,00 € au compte administratif 2014. Ceci traduit une baisse considérable des recettes. Cette année encore la commune a été contributrice à l'effort de redressement des finances publiques,
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 69 733 €,
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

#### **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante**

Ce sont des recettes constituées par :

- les revenus des locations communales avec un montant réalisé de 108 955,64 €.

#### **Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers**

Ils comprennent essentiellement les remboursements de sinistres à hauteur de 7 800 €.

#### **Chapitre 013 – Atténuation de charges**

Ce chapitre comprend le remboursement sur rémunérations du personnel en cas d'absence pour maladie ordinaire ou accident de travail pour un montant de 19 051,34 €.

#### **d) La fiscalité**

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, il n'a été voté pour l'année 2021 uniquement les taux relatifs à la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Ces taux ont été maintenus au même niveau que l'année précédente en 2021 :

|                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| Taux de taxe foncière (bâti)     | 24.45 % |
| Taux de taxe foncière (non bâti) | 34.29 % |

### 3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### a) Généralités

Le compte administratif d'investissement concerne les projets réalisés par la commune en 2021. Il englobe des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et correspond à un investissement à moyen ou long terme.

#### b) Les dépenses d'investissement du budget général

Elles correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et au remboursement du capital des emprunts en cours. Il s'agit par exemple de l'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de bien immobilier, d'étude et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2021 représentent un montant de 800 295.52 €. Elles se répartissent comme suit :

| <b>DEPENSES (T.T.C.)</b>                |                   |
|---|-------------------|
| 001 - Déficit d'investissement reporté  | 0,00              |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés       | 83 287,53         |
| 20 - Immobilisations incorporelles      | 9 976,45          |
| 204 – Subventions d'équipements versées | 0,00              |
| 21 - Immobilisations corporelles        | 17 566,79         |
| 23 - Immobilisations en cours           | 689 464,75        |
| 022 - Dépenses imprévues                | 0,00              |
| <b>Total dépenses réelles</b>           | <b>800 295,52</b> |
| <b>Total dépenses d'ordre</b>           | <b>0,00</b>       |
| <b>Total dépenses d'investissement</b>  | <b>800 295,52</b> |

Les principaux investissements réalisés en 2021 sont les suivants :

**- Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté :**

Il s'agit de la prise en compte dans l'exercice 2021 du déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 en incorporant les restes à réaliser de l'exercice 2020.

**- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés :**

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours.

**- Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles :**

Il s'agit des dépenses liées à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

**- Chapitre 204 – Immobilisation corporelles :**

Aucune dépenses en 2021.

**- Chapitre 21 – Immobilisation corporelles :**

Il s'agit essentiellement des dépenses liées :

- à l'achat de matériel de voirie pour 652,01 €,
- à l'achat d'un radar pédagogique pour 1 957,20 €,
- à l'achat d'une chaudière pour un logement communal pour 7 163,97 €,
- à l'installation d'un standard téléphonique à la mairie 3 660,31 €,
- à l'achat de bancs pour l'aménagement de la place du monument pour 1 582,78 €,
- à l'achat d'une armoire ignifugée pour le secrétariat de mairie pour 1 772,40 €,
- à l'achat d'une webcam pour 119,96 €.

**- Chapitre 23 – Immobilisation corporelles :**

Il s'agit de toutes les dépenses liées aux travaux et études dans les bâtiments communaux :

- les paiements pour le dossier de restructuration et d'extension de l'école des Pelands pour 689 464,75€.

### c) Les recettes d'investissement du budget général

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la récupération du FCTVA,
- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- à une subvention du département et de l'Etat pour le dossier de restructuration de l'école des Pelands,
- à deux cautions versées par des locataires,
- à l'excédent d'investissement reporté,
- à l'excédent de fonctionnement capitalisé,
- à des opérations d'ordre de transfert entre sections au chapitre 040 (amortissements des subventions d'équipements versées).

Elles sont estimées à 822 378,20 €, dont :

- recettes réelles : 816 183,76 €,
- recettes d'ordre : 6 194,44 €.

Elles se répartissent comme suit :

| <b>RECETTES (T.T.C)</b>                  |                   |
|--|-------------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 126 537,15        |
| 13 - Subventions d'investissement        | 188 514,00        |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés        | 800,00            |
| 204 - Subventions d'équipements          | 178,31            |
| 001 - Excédent d'investissement reporté  | 500 154,30        |
| <b>Total recettes réelles</b>            | <b>816 183,76</b> |
| <b>Total recettes d'ordre</b>            | <b>6 194,44</b>   |
| <b>Total recettes d'investissement</b>   | <b>822 378,20</b> |

### 4) L'AUTOFINANCEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (BUDGET GENERAL)

La capacité d'autofinancement nette de 80 700 € dégagée sur l'exercice 2021 a permis de participer aux opérations d'investissement. Le reste des financements a été couvert par l'excédent de fonctionnement capitalisé, la taxe d'aménagement et les subventions accordées.

### 5) ETAT DE LA DETTE

Le budget principal comporte à ce jour quatre emprunts.

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 représente 544 022,87 € soit environ 478 € par habitant. A titre d'information, la moyenne nationale de l'encours de la dette représentait 621 € par habitant en 2015. Celui-ci correspond au solde des emprunts à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux).
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

### LES BUDGETS ANNEXES

#### 1) Budget annexe « Eau et Assainissement »

##### - Section de fonctionnement

| <b>DEPENSES (T.T.C)</b>                       |           | <b>RECETTES (T.T.C)</b>                                |            |
|---|-----------|--|------------|
| 011 - Charges à caractère général             | 82 775,62 | 70 - Vente de produits finis, prestations de services, | 165 912,35 |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 20 000,00 | 74 - Subventions d'exploitation                        | 3 571,40   |
| 014 - Atténuations de produits                | 25 062,00 | 77 - Produits exceptionnels                            | 0,00       |

|   |                   |  |                   |
|---|-------------------|--|-------------------|
| 65 - Autres charges de gestion courante | 19 105,32         |  |                   |
| 66 - Charges financières                | 5 000,38          | 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 65 954,27         |
| 67 - Charges exceptionnelles            | 0,00              |  |                   |
| <b>Total dépenses réelles</b>           | <b>151 943,32</b> | <b>Total recettes réelles</b>            | <b>235 438,02</b> |
| <b>Total dépenses d'ordre</b>           | <b>37 429,21</b>  | <b>Total recettes d'ordre</b>            | <b>7 664,00</b>   |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b> | <b>189 372,53</b> | <b>Total recettes de fonctionnement</b>  | <b>243 102,02</b> |

**- Section d'investissement**

| DEPENSES (T.T.C)                       |                  | RECETTES ((T.T.C)                        |                  |
|--|------------------|--|------------------|
| 001 – Déficit d'investissement         | 0,00             |  |                  |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés      | 20 133,60        | 001 - Excédent d'investissement reporté  | 9 993,10         |
| 21 - Immobilisations corporelles       | 0,00             | 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 7 081,00         |
| 23 - Immobilisations en cours          | 0,00             | 13 - Subventions d'investissement reçues | 0,00             |
| <b>Total dépenses réelles</b>          | <b>20 133,60</b> | <b>Total recettes réelles</b>            | <b>17 074,10</b> |
| <b>Total dépenses d'ordre</b>          | <b>7 664,00</b>  | <b>Total recettes d'ordre</b>            | <b>37 429,21</b> |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>27 797,60</b> | <b>Total recettes d'investissement</b>   | <b>54 503,31</b> |

**Réalisations de travaux en 2021 :**

- Quelques réparations de branchement d'eau et d'assainissement, les entretiens des réservoirs et de la STEP, en fonctionnement.
- Aucuns travaux en investissement.

**2) Budget annexe « Maison de la presse »**

**- Section de fonctionnement**

| DEPENSES (T.T.C)                        |             | RECETTES (T.T.C)                         |                  |
|---|-------------|--|------------------|
| 011 - Charges à caractère général       | 0,00        | 75 - Autres produits de gestion courante | 9 858,12         |
| 022 - Dépenses imprévues                | 0,00        | 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 39 145,00        |
| <b>Total dépenses réelles</b>           | <b>0,00</b> | <b>Total recettes réelles</b>            | <b>49 003,12</b> |
| <b>Total dépenses d'ordre</b>           | <b>0,00</b> | <b>Total recettes d'ordre</b>            | <b>0,00</b>      |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b> | <b>0,00</b> | <b>Total recettes de fonctionnement</b>  | <b>49 003,12</b> |

**- Section d'investissement**

| <b>DEPENSES (T.T.C)</b>                |                 | <b>RECETTES (T.T.C)</b>                  |                 |
|--|-----------------|--|-----------------|
| 001 - Déficit d'investissement reporté | 1 017,22        | 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 1 017,22        |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés      | 0,00            |  |                 |
| <i>Total dépenses réelles</i>          | <i>1 017,22</i> | <i>Total recettes réelles</i>            | <i>1 017,22</i> |
| <i>Total dépenses d'ordre</i>          | <i>0,00</i>     | <i>Total recettes d'ordre</i>            | <i>0,00</i>     |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>1 017,22</b> | <b>Total recettes d'investissement</b>   | <b>1 017,22</b> |

**Réalisations de travaux en 2021 :**

- néant.

Fait à Virieu le Grand, le 15 avril 2022

Mme le Maire,  
Y. VALLIN



